



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 FEVRIER 2022

Convocations adressées le mardi 22 février 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 60

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires en présentiel :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND est arrivé à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christian GATARD à partir de la délibération n°16, Emmanuel FRANCOIS est arrivé à la délibération n°5, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Wilfried SCHWARTZ, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Céline DELAGARDE est arrivée à la délibération n°6, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Jean-Gérard PAUMIER est parti avant le vote de la délibération n°17, Michel SOULAS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Franck GAGNAIRE, Marie QUINTON, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Délégués titulaires en visioconférence ayant pris part au vote :

Corinne CHAILLEUX, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Stéphanie AK, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Elodie HUAULT, Laurence LEFEVRE, Christine BLET, Iman MANZARI, Betsabée HAAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Pierre-Alexandre MOREAU, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Romain BRUTINAUD.

Délégués titulaires en visioconférence ayant donné pouvoir :

Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Martin COHEN, Michel GILLOT a donné pouvoir à Philippe BRIAND jusqu'à la délibération n°5, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE jusqu'à la délibération n°5.

Délégués titulaires en visioconférence n'ayant pas pris part au vote :

Philippe BOURLIER, Valérie JABOT.

Titulaires absents excusés :

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Didier VALLEE a donné pouvoir à Claudie HALLARD, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Patrick LEFRANCOIS a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Odile MACE a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Christian BONNARD a donné pouvoir à Emmanuel FRANCOIS, Emmanuel DENIS a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Christophe DUPIN a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Cathy MUNSCH-MASSET.

C_22_02_28_016- POLITIQUES DES MOBILITES ET SCHEMA CYCLABLE - APPROBATION DU SCHEMA CYCLABLE METROPOLITAIN

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En 2001, la communauté d'agglomération Tour(s)Plus a élaboré son premier schéma directeur cyclable. A cette époque, le territoire comptait peu d'aménagements en faveur des vélos.

Avec l'essor des réflexions sur les lignes de transports collectifs en site propre, les décideurs ont alors montré la volonté de faire du vélo un mode de déplacement quotidien à part entière.

Ce schéma, revu en profondeur en 2010, a permis de développer l'usage du vélo sur le territoire métropolitain.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé en 2013, a fixé l'objectif d'atteindre 9% des déplacements en vélo à l'horizon 2023. Toutefois, l'existence de nombreuses discontinuités, l'hétérogénéité des aménagements et l'absence de hiérarchie claire des itinéraires limitent l'essor de l'usage du vélo. La pratique du vélo sur le territoire métropolitain en est limité et la part modale stagne à 4% depuis 2008.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un **nouveau schéma directeur cyclable** devient indispensable pour répondre aux objectifs du PDU.

Le schéma directeur cyclable propose l'aménagement d'un **réseau structurant de 350 km** sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole qui constituera un élément majeur de la politique cyclable métropolitaine.

Conçu en toile d'araignée, le réseau cyclable structurant permettra de relier rapidement toutes les communes de la Métropole, de la périphérie au centre, mais également les communes périphériques entre elles. Des connexions avec les EPCI limitrophes sont également projetées.

Ces nouvelles infrastructures permettront de développer la pratique quotidienne du vélo et la portée des déplacements réalisés (moyennes et longues distances). Elles attireront un maximum d'usagers, des plus jeunes aux plus anciens, pour tous les motifs de déplacements (quotidiens, de loisirs et touristiques) et pour toutes les pratiques (VAE, vélos cargos, remorques).

Le réseau cyclable structurant répondra aux objectifs de :

- **Continuité**, assurée par des aménagements sur l'ensemble de l'itinéraire et un maillage entre le réseau structurant et les réseaux secondaires ;
- **Sécurité**, grâce à une séparation des modes en privilégiant les pistes bidirectionnelles ou monodirectionnelles, ainsi qu'une attention particulière dans le traitement des intersections ;
- **Performance**, assurée notamment par des trajets directs et la priorité des modes doux aux intersections ;
- **Confort**, grâce notamment à des revêtements adaptés à la pratique du vélo ;
- **Lisibilité**, assurée notamment par un revêtement identifiable et un jalonnement régulier ;

Le schéma cyclable est constitué :

- D'un **rapport de présentation**, qui précise le diagnostic, les enjeux, les grandes orientations et les modalités de la mise en œuvre du schéma directeur ;
- D'une **cartographie des itinéraires** à aménager,
- D'un **référentiel technique**, qui sera ultérieurement complété par un guide pratique d'aménagement destiné aux services, concepteurs, maîtres d'œuvre, et divers partenaires contribuant à la construction de ce réseau cyclable.

Ce référentiel technique définit des principes d'aménagement qui permettront la déclinaison opérationnelle et le déploiement progressif d'un réseau homogène, performant, confortable, lisible et sécurisé. Il traduit l'ambition fonctionnelle et qualitative du réseau structurant, notamment en terme d'emprises cyclables, de revêtement, ou encore de signalétique et signalisation.

Il a donc une portée prescriptive sur la réalisation du réseau cyclable structurant, et peut constituer par ailleurs une source de recommandations pour la conception des autres aménagements cyclables de maillage local ou de rabattement sur le réseau structurant.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu l'avis du bureau réuni en commission préalable en date du 21 février 2022,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 11 janvier 2022,

- **APPROUVE** le schéma directeur cyclable métropolitain

Le Conseil Métropolitain adopte à la majorité.

2 votes contre : Mme Anne BLUTEAU, M. Bertrand RENAUD.

32 abstentions : MMe JAVELOT, HALLARD, AUDIN, MACE, SAVOUREY, PEREIRA-NUNES, WANNEROY, SCHALLER, BLET, BA-TALL, HAAS, GALLOT-LAVALLEE, REYNAUD, BARBIER, QUINTON, MM. CHAILLOUX, VALLEE, GERARD, LEFRANCOIS, SOULAS, DENIS, COHEN, DUPIN, PETIT, SEBAOUN, MANZARI, HOUQUES, GAGNAIRE, MARTIN, THOMAS, FAUCHEUX, GILLE, BOULANGER.

Non votants : MM. CLEMENT, MOREAU.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général Adjoint**

Frédéric CHABELLARD